



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/08/17

Dossier complet le :

16/08/2017

N° d'enregistrement :

6 2017-2658

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de sécurité sur la RD 91 et création d'un cheminement piéton à Yvré-L'Évêque

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Sarthe Direction des routes

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

SAJOUS MARIE Directrice des routes

RCS / SIRET

| 2 | 2 | 7 | | | 2 | 0 | 0 | | | 0 | 2 | 9 | | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 4 |

Forme juridique 8411Z Admin Publique Générale

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a Infrastructures routières	Modification des abords d'une route existante sur une longueur de 0,5 km : - création d'un accotement - retalutage et amélioration de la visibilité - création d'un cheminement piéton en crête de talus sur une longueur de 0,4 km le long de cette même route

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser une opération de sécurité routière. Elle consiste à :

- Dégager les visibilitées de la RD 91 sur le secteur sinueux par un terrassement d'environ 4 100 m3,
- Reprendre la pente des talus de manière à éviter d'éventuels glissements et supprimer le muret de pierre qui représente un obstacle fixe et dangereux,
- Créer un accotement permettant des manœuvres d'évitement,
- Organiser les plantations des talus de manière à éviter dans l'avenir toute chute de branches mortes ou déstabilisées,
- Améliorer l'assainissement routier en réduisant les vitesses d'écoulement, limitant ainsi les ravinements, en stockant les eaux de ruissellement en amont par la création d'un fossé drainant et en redimensionnant les exutoires,
- Créer un cheminement piéton en crête de talus, de manière à séparer physiquement les circulations et de sécuriser ce type de déplacement (passage du GR 36 et intégration future au Boulevard Nature de Le Mans Métropole) avec une "écluse" pour sécuriser la traversée de la RD91 et déplacement de l'entrée d'agglomération.
- Créer des haies arbustives afin d'intégrer l'aménagement dans le paysage, et limiter les vues éventuelles sur les propriétés riveraines,
- Réaliser des clôtures avec les propriétés privées riveraines.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif est d'améliorer la sécurité des automobilistes, cyclistes et piétons sur une section de la RD91.

Cette section est particulièrement dangereuse de par sa configuration et son environnement :

- la route est sinueuse et en pente.
  - Il n'existe pas d'accotement, la circulation des cyclistes et piétons y est particulièrement délicate. Un GR, le GR 36 de Mont-Saint-Jean à Saint-Mars d'Outillé, emprunte d'ailleurs cet itinéraire.
  - La chaussée est limitée en largeur et les manœuvres d'évitement ne sont pas possibles.
- De plus, le trafic routier y est élevé : 1 045 véhicules par jour en 2015. La proximité du Pôle Européen du cheval entraîne d'ailleurs un trafic élevé lors de manifestations ponctuelles.

Le projet va améliorer la sécurité en :

- augmentant la visibilité dans les courbes
- créant un accotement
- stabilisant les talus existants
- sécurisant les déplacements par la création d'un cheminement piéton
- améliorant l'assainissement routier et donc l'adhérence

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- défrichage
- décapage et évacuation des terres excédentaires
- terrassement pour mise en place du chemin piétonnier
- mise en forme de l'accotement
- modification des dispositifs d'assainissement
- création du cheminement piéton d'une épaisseur de 30 cm (constitué d'un géotextile, d'empierrement et d'une couche de surface perméable)
- mise en place de l'écluse avec passage piéton
- plantations
- mise en place des clôtures
- mise en place de la signalisation
- mise en service

Lors de certaines phases, il sera nécessaire de mettre en place une circulation alternée avec stockage des véhicules sur la RD 91.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Ce projet entraînera un basculement du trafic piéton vers le cheminement dédié.

L'aménagement n'aura aucune incidence en termes de trafic routier.

Sur la RD 91, la limite d'agglomération d'Yvré-l'Evêque sera déplacée de 92 m vers le nord afin de limiter la vitesse et faciliter la compréhension de la traversée piétonne (écluse et passage piéton).

La vitesse maximale autorisée passera donc ici de 90 à 50 km/h.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  
 Autorisation de défrichement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale de l'aménagement modifié : 480 m	0,5 km
Superficie globale du projet : 6 200 m <sup>2</sup>	0,6 ha
Terrassement 4 100 m <sup>3</sup>	4 100 m <sup>3</sup>
Superficie défrichée :	
Forêt : 2 320 m <sup>2</sup> . Superficie totale du massif forestier : 82 ha	0,23 ha sur un total de 82 ha
Haies : 150 mètres linéaires de robinier faux-acacias	0,15 km

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Entre le Bordeau et Vaux à Yvré l'Evêque

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. g\_ ° ' " \_ \_ \_ Lat. \_ ° ' " \_ \_ \_

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. 00 ° 16 ' 36 " 34 Lat. 48 ° 01 ' 20 " 65  
 Point d'arrivée : Long. 00 ° 16 ' 38 " 88 Lat. 48 ° 01 ' 33 " 36  
 Communes traversées :  
 Yvré l'Evêque

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, PPRN Inondation d'Yvré l'Evêque approuvé par arrêté préfectoral du 17 mai 2001. La zone concernée par le projet ne se trouve pas dans le zonage réglementaire du PPRNI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'évacuation de 4 100 m <sup>3</sup> de matériaux excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est ni dans, ni à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la suppression d'environ 0,1 ha de surface agricole, 0,23 ha de forêt et 150 m linéaires d'une haie constituée de robiniers faux-acacias.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification ni de déplacement du trafic routier.  Le trafic piétonnier sera reporté sur le nouveau chemin spécifique, parallèle à la route, sur une longueur d'environ 400 m, dont 57 m en agglomération.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La haie de robiniers faux-acacias supprimée le long du pré sera compensée par la plantation d'une double-haie champêtre sur le même linéaire, avec des espèces d'arbres et arbustes autochtones diversifiées.

En phase chantier, les mesures suivantes seront prises afin de limiter les nuisances sur l'environnement et la santé humaine :

- pendant le terrassement, des arrosages seront réalisés si besoin pour éviter la dispersion de poussières,
- abattage en période de repos végétatif et hors période de nidification.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où :

- l'emprise du projet est limitée dans l'espace ;
- il s'agit d'une modification des abords d'une voie existante ;
- aucune zone à enjeu n'est concernée par le projet ;

il semble que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Mans

le, 16 août 2017

**La Directrice des Routes**

Signature



**Marie SAJOUS**

le cadre ci-dessus

